

pour nous, les fonctionnaires, si la pratique s'est établie sous le régime des lois existantes que les motifs de refus d'un visa puissent ne pas être donnés. Mais il existe deux difficultés d'ordre pratique—et je suis sûr que M. Brewin les reconnaîtra,—l'une dans le domaine de la santé, en particulier de la santé mentale, alors que nous donnons les raisons du refus ou de l'interdiction de façon très précise à la personne en cause, et que toute publicité serait extrêmement angoissante.

L'autre, beaucoup plus embarrassante, se trouve dans le domaine de la sécurité, alors que donner les raisons conduit immédiatement à la divulgation de la nature de l'enquête et ainsi de suite, ce qui conduit, évidemment, dans un domaine où une révélation complète ne saurait être faite, parce que nous détruisons tout simplement nos sources d'information. Le bill des appels qui est actuellement devant la Chambre comprend des parties qui ont trait exactement à cette question et je crois que c'est bien l'intention du Ministre,—je crois que nous en avons discuté, bien que je ne puisse pas lui prêter des intentions,—de donner des raisons dans presque tous les cas à l'avenir.

M. Brewin: Je serai satisfait en disant que j'ai attiré l'attention sur ce problème. Lorsque nous débattons la question de la commission d'appel de l'immigration et les révisions réelles de la loi et des règlements, je demanderai une étude plus approfondie de la question, parce que c'est véritablement un trou béant dans tout le système de l'administration judiciaire, et cela remonte à loin en arrière. Cela remonte à au moins avant le temps de M. Pickersgill et par toute une série de ministres de l'Immigration.

M. Curry: Nous avons eu longtemps l'impression qu'une personne ne pouvait pas entrer parce que...

M. Brewin: Êtes-vous d'avis avec moi que c'est une pratique assez courante, monsieur Curry?

M. Curry: Cette pratique l'a été dans ces cas.

M. Brewin: Oh! mais dans d'autres aussi.

M. Marchand: Cela, je n'en suis pas au courant. Je vous dis que je n'ai jamais signé une lettre de ce genre disant qu'une personne n'était pas acceptée parce qu'elle n'était pas acceptée.

M. Brewin: Vous n'êtes au ministère que depuis peu de temps, monsieur Marchand.

M. Marchand: Oui, je le sais. Cela prendra du temps pour acquérir de l'expérience dans ce travail.

Le coprésident M. Klein: Nous reviendrons sur nouvelle convocation du président.

M. Schreyer: Je désire poser ma question en citant en premier lieu une phrase de l'exposé de M. Marchand lors de la déposition du Livre blanc. Vous avez dit que la nouvelle politique serait expansionniste. Vous continuez:

Elle cherche à établir le fondement d'une politique d'immigration constamment active, adaptée à nos besoins de main-d'œuvre, une politique qui aidera à la croissance du Canada en amenant ici chaque année un bon nombre de personnes aptes à s'adapter à notre société et ayant les qualités requises pour contribuer à notre économie.

J'aimerais que vous conciliez cela avec le problème des besoins régionaux de main-d'œuvre. Je pense en particulier au problème qui existe à l'heure actuelle dans la région des provinces des Prairies, où le taux du chômage est d'environ 1.2 p. 100. Le premier ministre de l'une de ces provinces a justement dit l'autre jour que cette situation avait nettement l'effet d'un freinage sur l'économie du Manitoba, et je pense que c'est certainement la même chose en Saskatchewan. Il existe dans les Prairies un problème résultant d'une insuffisance de main-d'œuvre agricole, d'une insuffisance de main-d'œuvre spécialisée dans l'industrie dans les régions métropolitaines et, pourtant, l'objet de la nouvelle politique est d'insister plus que jamais sur la main-d'œuvre spécialisée appropriée. Or, l'expression «main-d'œuvre spécialisée appropriée» est quelque chose qui m'intrigue. Voici ce qu'il me semble: si, dans une région, il existe un grand besoin de main-d'œuvre agricole ou de main-d'œuvre semi-spécialisée, n'est-ce pas le genre de main-d'œuvre spécialisée qui convient à l'économie? J'ai l'impression que le ministère serait très sévère en ce qui concerne les demandes. Comment pouvez-vous concilier cela?

M. Marchand: Vous savez que nous avons eu, et que nous avons l'intention d'avoir à l'avenir, des programmes spéciaux, des programmes d'immigration au sujet de ces besoins régionaux ou locaux. Nous avons eu cet accord avec le gouvernement de la Jamaïque au sujet de la récolte de—je ne me souviens plus de quel produit—dans le sud de l'Ontario. Actuellement, nous travaillons de concert avec le gouvernement du Manitoba relativement au problème de main-d'œuvre qu'il a dans l'industrie du vêtement. Mais, je crois que nous devons nous occuper de chacun de ces problèmes séparément, parce qu'autrement, si nous ne rattachons pas le programme aux besoins, nous pouvons dire au Manitoba, qui, par exemple, a besoin de 2,000 travail-